

PROVA® by  **PRO**
Tile Installation Products

PROVA® Tile Installation Products Limited Lifetime Warranty

affirmation, or statement by any employee or agent of M-D PRO® will be enforceable against M-D PRO® unless it is specifically included in this Limited Lifetime Warranty. This Limited Lifetime Warranty shall begin on the date of receipt of the fully completed Limited Lifetime Warranty Registration form for the PROVA® Tile Installation Products.

FILING A CLAIM: For Limited Lifetime Warranties that have been registered, M-D PRO® must be notified in writing or by submitting a claim at www.mdpro.com/prova/warranty within 30 days of any alleged defect to initiate a claim, including date and proof of purchase of the Products and installation costs, as well as the name, contact details, and address of the installers. The original Owner must then, at the discretion of M-D PRO®, allow an inspection of the installation, which may be carried out by M-D PRO® personnel or third-party inspectors of chosen by M-D PRO®. If, upon inspection, M-D PRO® determines the Products to be defective, M-D PRO® will, at its own discretion, supply replacement materials that conform to the contract requirements or issue a credit equal to but not exceeding the original purchase price for the portion of the Tile Assembly that has proven to be defective. The Tile Assembly includes Products, non-reusable tile surfaces, and the appropriate setting and grouting materials. The claim must be submitted and evaluated by M-D PRO® before any repair work is done. Failure to meet any of these conditions will void this Limited Lifetime Warranty. M-D PRO® reserves the right at its election and as a condition of this Limited Lifetime Warranty to inspect the alleged failure and defect prior to any repair.

INVALID CLAIMS: For any claim under this Limited Lifetime Warranty that is not valid, M-D PRO® will be paid reasonable charges, including travel and labor, associated with investigation of such claim.

Attention: Warranty Department
5720 Ambler Drive
Mississauga, Ontario, Canada, L4W 2B1
1-800-565-6653 | service@mdteam.com



Warranty registration & claims:
www.mdpro.com/prova/warranty



Tile Installation Products

Garantie limitée à vie pour les produits de pose de carreaux PROVA®

COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITÉE : Tous les produits de pose de carreaux PROVA® (ci-après dénommés collectivement « produits ») installés dans le cadre d'un système PROVA-SHOWER®, d'un système de sous-couche PROVA®, d'un système d'imperméabilisation PROVA-MAT® ou d'un système d'imperméabilisation ou de support de construction PROVA BOARD® PLUS seront exempts de défauts de fabrication pendant toute la durée de vie de l'installation dans leur état original et non modifié, sous réserve des conditions suivantes :

- 1) Les produits sont installés et entretenus conformément aux instructions d'installation et à tous les documents écrits correspondants, ce qui comprend l'utilisation exclusive d'un ciment-colle modifié aux polymères de première qualité qui répond aux exigences décrites par la version la plus récente, à la date d'installation des produits, de la norme ANSI A118.15 : American National Standard Specifications for Improved Modified Dry-Set Cement Mortar.
- 2) Les produits sont installés conformément aux normes d'installation du Tile Council of North America (TCNA), de l'Association canadienne de terrazzo, tuile et marbre (ACTTM) ou d'autres normes de l'industrie applicables au moment de l'installation.
- 3) Les produits sont soumis à une utilisation normale dans une application résidentielle ou commerciale (définie ci-après).
- 4) Le propriétaire (défini ci-après) est tenu de soumettre un formulaire d'enregistrement de la garantie limitée à vie dûment rempli, qui se trouve à l'adresse www.mdpro.com/prova/warranty, et doit fournir la date d'achat des produits ainsi que d'autres renseignements, dans les 60 jours suivant la date d'achat des produits.

Aux fins de la présente garantie limitée à vie, les systèmes susmentionnés sont définis comme suit :

- 1) Un système PROVA-SHOWER® est un système de douche assemblé avec une combinaison des composants suivants seulement, tels que définis par les instructions d'installation : PROVA-SHOWER KIT®, PROVA PAN®, PROVA UNIVERSAL EXTENSION KIT®, PROVA CURB®, PROVA DRAIN®, PROVA DRAIN GRATE®, PROVA-MAT®, PROVA JOINT®, PROVA CORNER®, PROVA PIPE SEAL®, PROVA LINEAR DRAIN KIT®, PROVA LINEAR DRAIN GRATE®, PROVA LINEAR PAN®, PROVA LINEAR PAN EXTENSION®, PROVA LINEAR PAN KIT®, PROVA PAN-MULTI®, PROVA PAN-MULTI EXTENSION KIT®, PROVA BOARD® PLUS, PROVA NICHE®, PROVA NICHE GLASS SHELF®, PROVA FASTENERS®, PROVA-SEAL™, PROVA BOARD PAN ASSEMBLY KIT® et PROVA FLEX-HEAT®.
- 2) Un système de sous-couche PROVA® est une installation de PROVA-FLEX®, PROVA FLEX-HEAT® ou PROTEGGA® PLUS qui comprend tous les composants d'imperméabilisation nécessaires pour les applications d'imperméabilisation optionnelles, tels que définis par les instructions d'installation, ce qui peut comprendre des combinaisons des produits PROVA-MAT®, PROVA JOINT® et PROVA CORNER®.
- 3) Un système d'imperméabilisation PROVA-MAT® est une installation de PROVA-MAT® qui comprend tous les accessoires d'imperméabilisation nécessaires, tels que définis par les instructions d'installation, ce qui peut comprendre des combinaisons des produits PROVA JOINT®, PROVA CORNER® et PROVA PIPE SEAL®.
- 4) Un système d'imperméabilisation ou de support de construction PROVA BOARD® PLUS est une installation de PROVA BOARD® PLUS ou PROVA NICHE® qui comprend tous les accessoires nécessaires, tels que définis par les instructions d'installation, ce qui comprend nécessairement PROVA-SEAL™ et peut comprendre PROVA FASTENERS®.

Tout remplacement d'un produit mentionné dans les définitions ci-dessus par un produit non PROVA® annulera la présente garantie limitée à vie.

RECOURS EXCLUSIF : Si les produits s'avèrent défectueux, M-D PRO®, à son seul choix et à sa seule discrétion, a) réinstallera ou remplacera la partie défectueuse de l'assemblage du carrelage ou b) remboursera au propriétaire initial

Aux soins de : Service de garantie
5720 Ambler Drive
Mississauga, (Ontario), Canada, L4W 2B1
1-800-565-6653 | service@mdteam.com



Enregistrement de la garantie et réclamations :
www.mdpro.com/prova/warranty

PROVA[®] by PRO

Tile Installation Products

Garantie limitée à vie pour les produits de pose de carreaux PROVA[®]

un montant n'excédant pas le coût initial par pied carré de la partie de l'assemblage du carrelage qui s'est avérée défectueuse. L'assemblage du carrelage désigne exclusivement les produits, les surfaces de carreaux non réutilisables et les matériaux de pose et de jointement appropriés.

M-D PRO[®] ne peut pas garantir ou assurer que l'assemblage du carrelage réparé ou remplacé correspondra exactement aux carreaux, pierres ou autres matériaux de revêtement spécifiques utilisés dans l'installation, en raison de conditions indépendantes de la volonté de M-D PRO[®] telles que, sans s'y limiter, le passage du temps (qui peut limiter la disponibilité de la teinte, du motif ou de la taille exacts des carreaux), l'usure normale ou l'abandon du produit qui rendent impossible une correspondance exacte. Dans de tels cas, et au seul choix de M-D PRO[®], des matériaux substantiellement similaires peuvent être substitués.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Cette garantie limitée à vie remplace toute autre garantie expresse ou implicite. M-D PRO[®] n'assume aucune responsabilité en cas de perte de profits, de pertes en raison de retards ou de dommages indirects, accessoires, punitifs, exemplaires ou consécutifs. Les catastrophes naturelles, dont les inondations, les ouragans, les tornades et les tremblements de terre, les actes de guerre, le terrorisme, les actes intentionnels de destruction et les incendies ne sont pas couverts par cette garantie limitée à vie. Les dommages à la structure ou au sous-plancher causés par l'eau, et les dommages causés par un mouvement de la structure, un fléchissement excessif ou d'autres défauts du support ne sont pas couverts.

AUCUNE CESSION – TERRITOIRE : La présente garantie limitée à vie s'applique UNIQUEMENT au propriétaire initial (défini comme le propriétaire des locaux ou de l'unité où les produits ont été installés initialement) et aux installations effectuées aux États-Unis et au Canada et n'est pas transférable ou cessible, sauf interdiction contraire de la loi spécifique de l'État ou de la province. Aux fins de la présente garantie limitée à vie, les applications résidentielles sont définies comme les habitations unifamiliales individuelles utilisées pour le logement, et les applications commerciales sont définies comme les habitations multifamiliales, telles que les condominiums, les appartements et les maisons en rangée utilisés pour le logement, et non pour la location à court terme.

MATÉRIAUX ET CONDITIONS ACCEPTABLES : Il incombe au propriétaire d'assurer l'adéquation de tous les matériaux et matériaux de construction associés à l'utilisation prévue des produits. Le propriétaire est également tenu de s'assurer que les produits sont stockés dans des environnements appropriés, à l'abri de la lumière directe du soleil, de l'humidité excessive et des températures extrêmes, où ils ne seront pas endommagés ou manipulés avant leur installation. Les supports sur lesquels les produits seront installés doivent être de niveau, propres, secs, structurellement solides et suffisamment porteurs. Toute condition préexistante du support pouvant constituer un problème, comme l'humidité, la pression hydrostatique ou la présence d'alcalis doit être corrigée avant l'installation des produits. Tous les produits utilisés pour installer le système PROVA-SHOWER[®], le système de sous-couche PROVA[®], le système d'imperméabilisation PROVA-MAT[®] ou le système d'imperméabilisation PROVA BOARD[®] PLUS doivent être les produits désignés par les définitions susmentionnées des différents systèmes. Tout remplacement d'un produit par un produit non PROVA[®] annulera la présente garantie limitée à vie. Tous les matériaux doivent être convenables et spécialement conçus pour le type d'application particulier. Sauf indication contraire dans un cahier des charges ou dans d'autres documents écrits correspondants, tous les produits sont destinés à un usage intérieur uniquement. Il est fortement recommandé que le propriétaire consulte un installateur expérimenté, accrédité et professionnel ou en retienne les services. M-D PRO[®] décline expressément toute responsabilité de détermination de l'adéquation des produits à l'utilisation prévue par le propriétaire.

DROITS LÉGAUX DU PROPRIÉTAIRE : Cette garantie constitue la garantie limitée à vie expresse complète pour les produits achetés et installés. Dans la mesure où la loi le permet, toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, est exclue. Toute garantie implicite découlant de l'application de la loi est limitée à la durée de la présente garantie limitée à vie. Tous les autres recours, y compris, sans s'y limiter, les recours pour les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs, et les recours pour les pertes de profits ou les pertes causées par une interruption des activités, sont exclus en toutes circonstances. Dans les États ou provinces où les limitations sur les garanties implicites ne sont pas autorisées, la limitation qui précède peut ne pas s'appliquer. La présente garantie limitée à vie est régie par les lois des

Aux soins de : Service de garantie
5720 Ambler Drive
Mississauga, (Ontario), Canada, L4W 2B1
1-800-565-6653 | service@mdteam.com



Enregistrement de la garantie et réclamations :
www.mdpro.com/prova/warranty